

**Stéphanie, vous êtes actuellement technicienne au service de santé animale de la DDPP de Haute Marne, pouvez vous nous présenter votre parcours ?**

Petite fille d'agriculteur, je me suis d'abord orientée vers un baccalauréat science et technologie en agronomie et environnement, puis j'ai obtenu un brevet de technicien supérieur en production animale.

En recherche d'emploi j'ai eu l'opportunité de trouver un poste de vacataire en abattoir. De là j'ai été titularisée comme contrôleur sanitaire .

Mon envie d'approfondir mes connaissances m'a conduite à passer le concours de technicien supérieur du ministère de l'agriculture spécialité vétérinaire.

Après l'avoir réussi j'ai suivi la formation à l'INFOMA qui se déroulait sur deux ans.

La formation dispensée à l'INFOMA est large et concerne aussi bien des aspects administratifs :droit, communication que des aspects techniques : inspection en abattoir, technologie agroalimentaire, hygiène, étude des maladies animales.

Elle est à la fois théorique et pratique grâce à quelques stages en situation professionnelle. Personnellement j'aurais aimé que l'aspect pratique soit plus développé.

**Et maintenant quelles sont vos activités?**

A l'issue de ma formation, en 2008, j' ai voulu travailler dans le domaine de la santé et de la protection animales. Le seul poste proposé était Chaumont où je suis actuellement.

Le service de santé est protection animale dans lequel je travaille appartient au pôle « protection des consommateurs » de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) Ce pôle a également pour mission le contrôle de la qualité et de la sécurité des aliments, la loyauté des transactions, la protection économique du consommateur, l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Avec deux autre collègues je suis plus particulièrement chargée du suivi des cheptels bovins, ovins caprins et de la filière équine. Les missions sont variées : contrôle de l'exécution des prophylaxies obligatoires, suivi de l'identification animale, réalisation de prélèvements dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance, sans oublier la protection animale.

Nous avons également la charge de veiller à l'application des mesures sanitaires en cas suspicion de certaines maladies dans les cheptels et d'intervenir , au coté d'autres services de l'Etat en cas d'épizootie comme par exemple la fièvre aphteuse ou l'influenza (grippe) aviaire. Heureusement cette dernière situation reste exceptionnelle.

Depuis 2009 nous consacrons un bonne partie de notre temps à la tuberculose bovine. En effet certains cheptels de Haute Marne ont des liens épidémiologiques avec des cheptels de Côte d'or ou de Dordogne, départements où cette maladie est réapparue. Cette année nous avons également du gérer des suspicions de brucellose sur des bovins et des moutons.

Je suis en contact avec les éleveurs, leurs organisations professionnelles plus particulièrement le groupement de défense sanitaire (GDS) et l'établissement départemental de l'élevage (EDE) ainsi qu'avec les vétérinaires praticiens.

Mes activités m'amènent régulièrement dans les exploitation pour contrôler l'identification obligatoire, la santé et le respect des règles de protection des animaux .

**L'ELEVAGE EN HAUTE MARNE**

*Les productions animales de la Haute Marne mêmes si elles se sont réduites en nombre depuis 10 ans restent encore importantes .*

*En 2007 60% des exploitations agricoles étaient des élevages.*

*Le département compte un peu plus de 200 000 bovins répartis dans environ 1200 exploitations, dont 42000 vaches laitières dans 720 exploitations.*

*En 2008 les productions bovines représentaient en valeur 35% de la production agricole du département.*

*Les autres productions animales sont les ovins environ 34000 brebis allaitantes dans un peu moins de 400 exploitations, les porcs un peu plus de 12000 têtes dont 1200 truies reproductrices et les volailles de chair(136000 têtes).*

*En production ovine il faut noter que 228 exploitations du département détiennent un cheptel cumulé légèrement supérieur à 6200 brebis.*

*Source : Données agreste ( statistique agricole), 2007, 2008 et 2010.*



### **Quelles sont les particularités du département et les difficultés que vous rencontrez ?**

Parmi les difficultés il faut signaler la présence de détenteurs de « moutons d'agrément » qui ne possèdent que quelques animaux. Souvent ne ils ne déclarent pas cette activité, et rendent par conséquent le suivi sanitaire de la filière ovine difficile.

Nos modestes effectifs ne nous permettent de suivre certains domaines piscicultures, filière canine, transports d'animaux vivants, faune sauvage par exemple, qu'au coup par coup sans pouvoir faire un travail de fond.

### **Comment percevez vous l'évolution de votre métier ?**

En santé animale nous cherchons à établir un partenariat et une relation de confiance avec les éleveurs lorsqu'il s'agit de gérer les maladies réglementées. La place de plus en plus importante de la protection animale et du contrôle de la conditionnalité changent ce rapport pour instaurer une relation de contrôleur à contrôlé

### **Comment voyez vous la suite de votre carrière ?**

Pour le moment je n'y ai pas réfléchi. Je suis dans l'ensemble satisfaite de mon poste actuel, que j'occupe depuis 4 ans, et je verrai en fonction des opportunités qui se présenteront.

L'un des avantages de ce métier est la variété des missions qui vont des interventions en élevage au contrôle de la production et de la distribution d'aliments d'origine animale, sans oublier la protection de l'environnement au travers de l'inspection des installations classées, les élevages et les industries agroalimentaire en particulier.

### **Merci de nous avoir consacré un peu de votre temps.**

**La tuberculose** représente un fléau majeur de l'élevage bovin.

En France, avant 1955, plus de 10 % des bovins et de 20 à 50 % des cheptels selon les départements étaient tuberculeux.

Rare actuellement en France, elle est en train d'acquérir le statut de préoccupation émergente. En effet, quelques départements connaissent depuis 2004-2005 une augmentation du nombre d'élevages atteints : Côte d'or, Dordogne, Pyrénées atlantiques. Les mesures mises en oeuvre ne parviennent pas à arrêter définitivement la propagation qui est insidieuse.

**Toutes les espèces de vertébrés , y compris l'homme** peuvent être atteintes spontanément par des bacilles tuberculeux.

**Sur le plan économique**, la tuberculose animale entraîne des pertes en viandes (saisies aux abattoirs), en lait et gêne le commerce et l'exportation.

**La brucellose** est une maladie infectieuse, contagieuse, commune à de nombreuses espèces animales et à l'Homme, due à des bactéries du genre *Brucella* .

Sa répartition géographique est mondiale et de multiples espèces animales (ruminants, suidés, carnivores, rongeurs...) peuvent être infectées naturellement.

Son importance est liée

-d'une part à la fréquence et la gravité des cas humains contractés à partir de l'animal et de ses productions

-d'autre part à ses conséquences économiques en élevage : pertes de production (avortements, stérilités, pertes en lait... ) et entraves aux échanges commerciaux d'animaux et produits dérivés.

La France est reconnue par l'UE indemne de brucellose bovine depuis 2005 et il ne subsiste plus que quelques départements non indemnes de brucellose ovine et caprine